Choix des matière pour la L3

Par **pommederainette**, le **27/06/2011** à **17:01**

Bonjour!

Je rentre en L3 et les inscriptions commençant début juillet, je réfléchis sérieusement à mon choix de matières!
Je précise que je souhaite faire du notariat (j'ai donc opté pour le parcours "droit privé général, droit des affaires", proposé par ma fac).
Seulement voilà, pour l'instant les matières ne sont que des intitulés et je ne sais pas toujours lesquelles me seront le plus utiles.

Dans l'UE1 il y a:
- Droit civil (Contrats spéciaux)
- Procédure pénale
- Droit du Travail : Relations individuelles du travail
- Droit commercial : Droit Général des Sociétés

Les 4 matières sont étudiées, mais il faut choisir 2 matières à TD, je pense donc prendre contrats spéciaux, mais j'hésite entre droit du travail et commercial.

Enfin pour l'UE 2:
- Théorie générale des libertés publiques
- Fiscalité
- Histoire du Droit de la propriété
- La V° République

Il y a ici 2 matières à choisir. Je vais opter pour l'histoire du droit de la propriété, mais je n'ai pas d'idée pour la seconde, fiscalité peut être? Théorie générale des libertés publiques est un flou, je ne vois pas trop ce que ça peut être et je me demande donc si c'est bien "utile".

Je vous remercie d'avance pour votre aide. :) Image not found or type unknown

Par **Murphys**, le **27/06/2011** à **17:32**

Perso, je ne prendrais pas contrat spé en TD, la matière est assez simple et peu intéressante Je privilégierais RID et le droit des sociétés.

Pour l'UE2, il faut prendre fiscal si tu veux faire du notariat. Pour la seconde matière, la V° a peu d'intérêt (déja vu en première année), ensuite en histoire du droit de la propriété et libertés publiques...je prendrais ces dernières par goût mais l'histoire du droit de la propriété serait pas mal aussi, car plus proche de ton projet professionnel.

Par **pommederainette**, le **30/06/2011** à **15:29**

Merci Murphys pour ta réponse!

:wink:

Si d'autres veulent se manifester, qu'ils soient du même avis ou non, je suis preneuse! Image not found or type

Par **Yn**, le **04/07/2011** à **13:23**

Salut, si tu veux faire du notariat, je pense que ces matières seraient adaptées :

UE1 : contrat spé + droit des sociétés en TD
UE2 : fiscalité + selon tes envies

La fiscalité est importante pour le notariat, les contrats spé et les sociétés te permettront d'avoir de bonnes bases dans le droit privé et le droit des sociétés avant de creuser tout ça par la suite en master.

Par **Camille**, le **04/07/2011** à **16:13**

Bonjour,
Pour moi, ce serait un mix des deux réponses…
1.
Contrats spéciaux, passionnants ou pas, simples ou pas, un notaire doit les connaitre sur le bout des doigts et dans les détails.
Droits des sociétés, je dirais kif-kif, un notaire étant souvent amené à "tremper dedans", à l'occasion de ventes, de donations ou de successions (et la méconnaissance du sujet par certains notaires peut conduire à des bourdes monumentales, avec parfois redressements à la clé).

les "Relations individuelles de travail" et la procédure pénale, pour un notaire (sauf à ce qu'il ait embauché des clercs dans des conditions pas claires et qu'il se retrouve en

:roll:

correctionnelle)… Image not found or type unknown

2.
Fiscalité, évidemment. Pour les mêmes raisons que ci-dessus.
Il me parait difficile qu'un notaire puisse exercer son "apostolat" sans connaitre par coeur, ou presque, l'histoire du droit de la propriété, vu qu'il passe une grande partie de son "sacerdoce" sur ce genre de sujet.

"La Vème République" (et c'est-à-dire ?) et les libertés publiques

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

:roll:

[i:20oe2va9]théoriques[/i:20oe2va9], pour un notaire… Image not found or type unknown

Par **pommederainette**, le **05/07/2011** à **16:25**

:))

Merci beaucoup pour vos réponses! Image not found or type unknown

Je vais donc opter pour contrats spéciaux et commercial pour l'UE1 et fiscal et histoire du droit de la propriété pour l'UE2!

Encore merci!

Par **Camille**, le **06/07/2011** à **09:02**

Bonjour,
Ce qui ne doit pas vous empêcher, autant que faire ce peut, de garder un oeil sur les autres matières. En droit comme dans d'autres disciplines, mais surtout en droit, il n'est pas trop bon de se (hyper-)spécialiser dans un domaine bien précis sans avoir une "bonne teinture générale" dans les domaines environnants. Gardez l'esprit ouvert...
Vous ne connaissez pas à l'avance les surprises que votre carrière professionnelle va vous réserver.
:wink:

Image not found or type unknown

Par **Thibault**, le **22/07/2012** à **22:54**

Les libertés fonda, c'est utile pour les concours par la suite... on rappellera que le grand oral du CRFPA, ce sont des libertés fonda... alors autant prendre un peu d'avance tout de suite ;)

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés